

26 nov 2015 -16:03

Appartient à [Conseil des ministres du 27 novembre 2015](#)

Politique d'impulsion en vue de maîtriser la radicalisation violente

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la mise en oeuvre d'une politique d'impulsion unique en vue de projets pilotes visant à maîtriser la radicalisation violente et à lutter contre le radicalisme.

Depuis 2013, dix villes et communes bénéficient de moyens fédéraux supplémentaires pour leurs projets de prévention de la radicalisation violente. Un premier projet d'arrêté royal approuvé par le [Conseil des ministres du 23 octobre 2015](#) a octroyé, via une politique d'impulsion unique, un soutien financier supplémentaire d'un million d'euros, réparti entre ces dix communes. Ce premier arrêté royal a été publié au Moniteur belge le lundi 23 novembre 2015. Grâce à ce deuxième projet d'arrêté royal, approuvé par le Conseil des ministres aujourd'hui, cinq autres villes et communes recevront un soutien financier grâce à la politique d'impulsion unique.

Le soutien complémentaire visé par cette politique d'impulsion a pour objectif de renforcer l'expertise actuelle afin de mettre les connaissances existantes à la disposition d'autres entités qui sont confrontées à la même problématique, et d'implémenter des initiatives au niveau supralocal.

Un budget de 425.000 euros sera réparti entre les cinq villes et communes concernées.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>